



Mécanicien industriel / Mécanicienne industrielle de chantier

Description du métier

- **Installe, répare, règle, monte et démonte la machinerie, en plus de procéder à sa manutention;**
- **Fabrique des gabarits pour cette machinerie.**
 - Exemple de machinerie : convoyeurs, turbines, éoliennes, compresseurs, fours, broyeurs, chaînes de production.

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en mécanique industrielle de construction et d'entretien, et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers : consultez-les à mixite.ccq.org.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées à l'application des notions de mathématique, d'informatique, de chimie, de physique, ainsi qu'à l'automatisation, à la soudure, à l'usinage, et au levage de pièces;
- Faire preuve d'ingéniosité et de débrouillardise;
- Être précis;
- Avoir une bonne dextérité et une bonne condition physique;
- Être capable de déplacer des objets lourds et de travailler en équipe.

Salaire annuel moyen*

Apprenti**	39 802 \$
Compagnon***	61 811 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	80 737 \$
Proportion****	74 %

- * Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.
- ** Salaire moyen des diplômés admis en 2016, pour les 12 mois suivant leur admission.
- *** Salaire moyen, en 2017, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.
- **** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2017. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2013-2016	2017
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	30	35
Taux de placement des diplômés*	92,0 %	n. d.

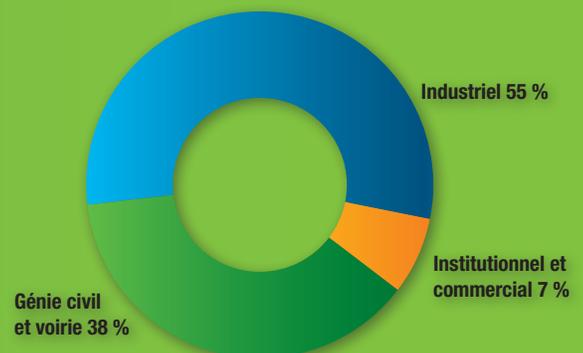
- * Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1^{er} juin suivant l'obtention de leur diplôme. Données disponibles pour 2012 à 2015.

Salaire horaire* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	23,76 \$	23,75 \$	22,27 \$
2 ^e période	27,72 \$	27,71 \$	25,98 \$
3 ^e période	33,66 \$	33,64 \$	31,54 \$
Compagnon	39,60 \$	39,58 \$	37,11 \$

* Salaire en mai 2018.

Volume de travail par secteur



Perspectives d'emploi



- Le nombre de mécaniciens industriels de chantier actifs en 2017 a diminué, pour atteindre 972. Il est pertinent de noter que le niveau d'activité des mécaniciens industriels de chantier peut varier de manière importante. Par exemple, les effectifs peuvent chuter rapidement entre deux grands chantiers;
- En 2017, 168 employeurs ont embauché des mécaniciens industriels de chantier. Ils sont majoritairement présents dans le secteur industriel;
- Il y a eu 35 nouveaux apprentis admis, en 2017. C'est un nombre supérieur à la moyenne des quatre dernières années (30). Un apprenti gagnera en moyenne un salaire de 39 800 \$, durant sa première année de travail sur les chantiers assujettis aux conventions collectives. Le salaire annuel moyen d'un compagnon faisant au moins 500 heures s'élève à 80 750 \$. Notons que l'installation de machinerie n'est pas toujours assujettie aux conventions collectives de la construction;
- L'emploi pour ce métier sera en légère baisse. En ajoutant à cela la disponibilité élevée des travailleurs, on constate que les perspectives d'emploi pour les mécaniciens industriels de chantier sont plutôt limitées. Par ailleurs, on remarque un vieillissement des travailleurs.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –
Mécanique industrielle de construction et
d'entretien (5260) ou *Industrial Construction
and Maintenance Mechanics* (5760)

Durée de la formation : 1 800 heures

Préalables scolaires : Catégorie 1*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans les régions suivantes :

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent
- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Côte-Nord
- Estrie
- Lanaudière
- Laurentides*
- Laval
- Mauricie
- Montérégie*
- Montréal
- Nord-du-Québec*
- Outaouais
- Saguenay-Lac-Saint-Jean



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site inforoutefpt.org

* Formation également offerte en anglais.

Nombre de salariés actifs en 2017

Abitibi-Témiscamingue	28
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	116
Côte-Nord	71
Estrie	24
Île de Montréal	39
Laval-Laurentides-Lanaudière	132
Mauricie-Bois-Francs	170
Montérégie	170
Outaouais	12
Québec	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	110
Extérieur et Baie-James	0
Total	972

Nombre de femmes actives dans le métier 3

Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Mécanicien industriel de chantier	50 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Âge de la main-d'œuvre en 2017

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	31	57 %	40 %	3 %	116
Compagnon	48	9 %	56 %	35 %	856
Total des mécaniciens industriels de chantier	46	15 %	54 %	31 %	972
Ensemble des métiers et occupations	39	26 %	58 %	16 %	157 086